

N°BC2007.1/21

OBJET : Voirie communautaire - Travaux d'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle à Créteil - Programme pluriannuel 2006/2008. Adoption de la procédure d'appel d'offres ouvert et du dossier de consultation des entreprises.

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 et suivants ;

VU le Code des Marchés Publics (décret n°2006.975 du 1^{er} août 2006) et notamment ses articles 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2002.6/121 du 2 octobre 2002 modifiée, donnant délégations au Président et au Bureau Communautaire ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°CC2005.4/82 du Conseil Communautaire du 29 juin 2005 adoptant le programme pluriannuel de travaux de voirie communautaire 2006/2008, notamment sur le territoire de la ville de Créteil ;

VU les délibérations n°CC2005.7/134 et 135 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2005 adoptant la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, le règlement de concours et le dossier de consultation des entreprises, fixant l'indemnité des candidats et désignant les membres de la Commission d'appel d'offres aux jurys de concours ;

VU la délibération n°CC2006.5/61 du Conseil Communautaire du 28 juin 2006 décidant d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif au programme de voirie 2006/2008 – avenue du général de Gaulle/place Félix Eboué 1^{ère} tranche à Créteil au Groupement CHEMLAL Architecte (mandataire), PUJOL & ASSOCIES, Agence TER, BETM, STC ;

VU la délibération n°BC2006.8/75 du 6 décembre 2006 adoptant l'avenant n°1 au marché S2006062 conclu avec le groupement de maîtrise d'oeuvre CHEMLAL (mandataire) / PUJOL & ASSOCIES / TRAIT VERT / BETM / ST ;

CONSIDERANT que le montant des travaux est estimé à **2 982 582,00 € HT**, comprenant :

- Une tranche ferme estimée à 2 821 600,00 € HT
- Une tranche conditionnelle estimée à 160 982,00 € HT relative à la signalisation tricolore du carrefour entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Eiffel ;

CONSIDERANT qu'afin de bénéficier de la plus large concurrence possible, la consultation sera scindée en quatre lots distincts :

- Lot 1 : Terrassements, Assainissement, Voirie, Escalier
- Lot 2 : Eclairage public et Signalisation Tricolore
- Lot 3 : Espaces Verts et Arrosage Automatique
- Lot 4 : Démolition de la passerelle

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : ADOPTE la procédure d'appel d'offres ouvert pour la mise en concurrence devant permettre la passation des marchés de travaux d'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle à Créteil – Programme pluriannuel 2006/2008.

ARTICLE 2 : DIT que la consultation sera scindée en quatre lots distincts :

- Lot 1 : Terrassements, Assainissement, Voirie, Escalier
- Lot 2 : Eclairage public et Signalisation Tricolore
- Lot 3 : Espaces Verts et Arrosage Automatique
- Lot 4 : Démolition de la passerelle

ARTICLE 3 : DIT que les travaux seront décomposés en une tranche ferme et une tranche conditionnelle relative à la signalisation tricolore du carrefour entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Eiffel.

ARTICLE 4 : APPROUVE le dossier qui servira de base à la consultation des entreprises.

ARTICLE 5 : DIT que les travaux seront financés par les crédits inscrits à cet effet au budget d'investissement de la Communauté d'Agglomération.

FAIT A CRETEIL, LE TRENTE ET UN JANVIER DEUX MIL SEPT

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA